



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GÉNÉRAL DE BAGNES 2009/2012

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 JUIN 2011

PROCES-VERBAL

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : François Corthay, *président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Excusé : Manuel Coquoz, *vice-président*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010
3. Comptes 2010 – décision
 - 3.1 Examen des comptes de la Municipalité
 - 3.2 Examen des comptes des SIB
 - 3.3 Rapport de l'organe de révision
 - 3.4 Approbation des comptes 2010
4. Crédits complémentaires - décisions
5. Aménagements extérieurs de l'Eglise du Châble – décision
6. Laiterie de Champsec – acquisition et travaux de rénovation – décision
7. Modification du règlement des Abattoirs : nouvelle grille tarifaire – décision
8. Modification partielle du plan d'affectations des zones (PAZ) – demande de défrichement secteur Esserts/Savoleyres – domaine skiable de TVSA – décision
9. Dossier de Curala – aménagement de la zone de St-Marc – présentation
10. Réponse au postulat du 25 novembre 2010 concernant la police municipale
11. Divers :
 - 11.1 Postulat sur les énergies renouvelables

PROCES-VERBAL

Le président du CG, M. François Corthay, souhaite la bienvenue aux membres du CG ainsi qu'aux conseillers communaux et chefs de service présents à ce plénum consacré principalement à l'analyse des comptes 2010. Il salue les citoyens qui nous font l'honneur d'assister à cette séance.

M. François Corthay souhaite la bienvenue à M. Guillaume Fellay qui remplace M. Roland Pierroz au sein de la commission "Affaires sociales, Santé et Sécurité". Il le remercie de se mettre au service de la Commune et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

Le président François Corthay salue les nominations de M. Florian Perraudin à la direction du Service des finances des SIB, de M. Alexandre Gordio à la tête du Service des contributions et de M. Jérôme Maret comme chef du Service "finances et controlling". Il relève les qualités professionnelles de ces nouveaux directeurs et leur souhaite de grandes satisfactions dans leur fonction.

Il tient aussi à remercier M. Jean Maret pour le formidable travail accompli. Il a su diriger le Service des contributions avec de grandes qualités professionnelles alliées à un sens du pragmatisme aigu et une grande sensibilité humaine. Il lui souhaite une prochaine retraite bien méritée.

L'assemblée a été convoquée le 3 mai 2011, conformément à l'art. 4 du règlement du CG.

Le bureau du CG a rajouté deux points à l'ordre du jour en fonction de l'évolution des dossiers en question et de leur urgence. Il compte sur l'accord du CG pour accepter d'entrer en matière sur ces 2 points lors de ce plénum.

1. Contrôle des présences

36 conseillers sont présents, 7 excusés et 2 absents.

Deux scrutateurs sont nommés : MM Félicien Bircher et Damien Maret

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, rappelle les éléments essentiels de ce pv. Aucune remarque n'est soulevée. Il est considéré comme accepté.

3. Comptes 2010 – décision

3.1 Examen des comptes de la Municipalité

Le président du CG, M. François Corthay, constate que pour la quatrième année consécutive, les résultats sont tout simplement remarquables.

Deux chiffres pour l'illustrer : des recettes brutes record à hauteur de 122 millions et une marge d'autofinancement de près de 39 millions. Notre Commune a vraiment de la chance de pouvoir compter sur ces résultats extraordinaires qui lui donnent les moyens de ses ambitions.

Les charges de fonctionnement ordinaires restent bien maîtrisées. Cependant, de nouvelles prestations sont venues s'ajouter, les augmentant de plus de 5 millions par rapport à 2009. L'administration communale se doit en cette période d'expansion d'être très vigilante pour maintenir la marge d'autofinancement la meilleure possible en instaurant une gestion rigoureuse des deniers publics, tâche au combien difficile en période de vaches grasses. Mais tâche au combien essentielle, d'autant plus qu'avec les lourds investissements de ces 2 dernières années et ceux à venir, les amortissements nécessaires à leur dépréciation vont augmenter fortement.

Il est important d'investir. Il est nécessaire d'en garder la maîtrise financière.

Le président de la Commune, M. Christophe Dumoulin, rappelle les chiffres essentiels de ces comptes 2010 bouclant avec un excédent de recettes de 21,5 millions et une marge d'autofinancement de près de 39 millions. Le montant total des investissements nets se monte à 38,5 millions sans recours à l'emprunt.

M. Dumoulin signale que lors du bouclage des comptes, une facture concernant l'aménagement des places de Perrin a été oubliée. Afin de ne pas devoir modifier le fascicule comptable et dans le but de pouvoir boucler ce dossier, un crédit complémentaire de Fr. 150'000.— a été demandé.

3.2 Examen des comptes des SIB

Le président Christophe Dumoulin enchaîne avec quelques précisions sur les comptes 2010 des SIB bouclant avec un excédent de revenus de Fr. 91'000.— et une marge d'autofinancement de 4

millions. Le montant total des investissements nets se monte à plus de 10 millions d'où une insuffisance de financement de 6,1 millions.

3.3 Rapport de l'organe de révision

M. Stéphane Jaquet, réviseur auprès de l'organe de révision, la fiduciaire PWC, confirme que les comptes sont très bien tenus et conformes à la loi et l'ordonnance sur les communes. Il propose de les approuver.

3.4 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, par sa présidente, Mme Mélanie Mento, constate avec satisfaction que des mesures ont été prises pour l'avenir organisationnel du service des contributions et du service des finances.

Pour plus de compréhension, deux éléments soit, le centre sportif et le service de voirie, devront encore être travaillés pour les prochains budgets.

La commission de gestion propose d'approuver les comptes 2010.

M. François Corthay propose qu'une analyse du système TVA appliqué dans les services concernés soit faite pour s'assurer que la meilleure option soit retenue en fonction du taux de dette fiscale nette applicable et des investissements à venir.

M. Dominique Zuchuat remarque que les montants des revenus et pertes du service de voirie ne reflètent pas la réalité. En effet, la comptabilisation de trois ans de recettes de TVA et la correction des années précédentes faussent le résultat. Il souhaite qu'à l'avenir les éléments soient plus clairs.

3.5 Approbation des comptes 2010

A la question : **Acceptez-vous les comptes 2010 de la Commune de Bagnes ?**

Le CG les accepte à l'unanimité.

Le président du Conseil général rappelle que la motion déposée par le bureau et la commission de gestion en juin 2010 comportait 2 volets. La nomination d'un responsable du service des finances et controlling a été faite. Reste à la commission des finances du CC un grand challenge : la mise en place un règlement d'organisation du service financier et des processus décisionnels et l'élaboration des procédures opérationnelles du service financier et du système de contrôle interne. L'importance financière de notre commune se doit d'être dotée d'instruments de gestion adaptés.

4. Crédits complémentaires - décisions

Avant de traiter les crédits complémentaires, le président du Conseil général demande à la Commission de gestion sa détermination sur le crédit de Fr. 150'000.— concernant l'aménagement de la place Perrin.

La COGEST, dans son rapport, se demande s'il s'agit réellement d'un crédit complémentaire ou plutôt d'un dépassement de budget 2010.

La présidente de la commission, Mme Mélanie Mento est d'avis de traiter ce crédit pour ne pas laisser traîner ce dossier.

Liste des crédits complémentaires soumis à l'approbation du CG :

Investissement :

- Turbinage des eaux potables à Champsec	Energie	Fr. 220'000.—
--	---------	---------------

- | | | |
|--|--------|---------------|
| - Aménagement de la route d'accès au plan de quartier de Corberaye | TP | Fr. 150'000.— |
| - Aménagement du Chemin du Scex au Fregnolay | TP | Fr. 100'000.— |
| - Travaux d'enrobés bitumeux sur le chemin communal à Pierramala au Sappey | TP | Fr. 50'000.— |
| - Déprédations sur les routes communales – travaux de réfection | TP | Fr. 200'000.— |
| - Aménagement de la place Perrin – enrobés bitumeux (VF) | AT & C | Fr. 150'000.— |

Fonctionnement :

- | | | |
|---|------------|--------------|
| - Subventions communales pour l'achat de machines agricoles | Agricult. | Fr. 50'000.— |
| - Chemin de randonnée pédestre d'hiver – Brunet | Infr.tour. | Fr. 55'000.— |

Montant total des crédits complémentaires : Fr. 975'000.—

Le Conseil général accepte de se prononcer globalement sur les 8 crédits complémentaires.

A la question : **Acceptez-vous les 8 crédits complémentaires demandés pour un montant total de Fr. 975'000.— ?**

Le CG accepte à l'unanimité les 8 crédits complémentaires

La Commission de gestion demande à la commission "Agriculture" de travailler sur la mise en place d'un règlement relatif aux subventions accordées lors d'achat de machines agricoles. M. le Conseiller communal Eric Fumeaux précise que la commission travaille actuellement sur ce point.

5. Aménagements extérieurs de l'Eglise du Châble – décision

Pour rappel, en décembre dernier, le dossier n'étant pas prêt, le CG s'était prononcé sur un crédit d'engagement.

M. François Besson présente les éléments de ses aménagements extérieurs. L'idée est de mettre en évidence certains bâtiments, de redéfinir les accès et réaménager les différentes végétations.

Les aménagements proposés :

- supprimer les pavés se trouvant sur le site et les remplacer par un stabilisé d'aspect minéral (gravier minéral lié) donnant un aspect de parc
- créer une arborisation côté route
- requalifier les entrées pour en garder une seule
- redéfinir au niveau du sol l'ancien tracé du mur
- revoir l'entrée dans le site depuis le parking
- redéfinir les aménagements de l'ancienne cure et de la salle paroissiale avec une place plus accueillante et importante qu'actuellement.

La croix du chanoine Michellod sera déplacée et déposée dans le cimetière pour la messe aux morts.

Le devis général pour ces aménagements se monte à Fr. 472'849.—.

Le projet d'éclairage a été testé en conditions réelles à fin avril. En tout, 60 points lumineux éclaireront le site, l'église, le clocher, le musée et l'ancien ossuaire pour un devis de Fr. 189'000.—.

L'entreprise qui a fait les tests est celle qui fournit les éclairages pour les SIB. Il est possible de faire des appels d'offre mais il est nécessaire d'avoir un éclairage professionnel et spécifique.

Aucune décision n'a été prise quant à la mise en soumission des travaux d'aménagement ou l'extension du mandat des entreprises chargées de réaliser la crypte.

5.1 Rapport de la commission des affaires sociales

La commission, par son rapporteur M. Paul Voutaz, donne un préavis favorable pour les aménagements extérieurs de l'église à condition que la croix du chanoine Michellod soit redéposée après les travaux dans le périmètre du site. Elle a également préavisé favorablement les travaux d'éclairage du site malgré le fait qu'un devis détaillé ne lui a pas été présenté.

A la question : **Acceptez-vous un crédit de Fr. 662'000.—, soit Fr. 189'000.— pour l'éclairage et Fr. 473'000.— pour les aménagements extérieurs de l'Eglise du Châble ?**

Le CG accepte ces 2 crédits pour les aménagements extérieurs de l'Eglise du Châble par 33 voix pour et 3 abstentions.

Le président rend attentif l'Administration à la question des marchés publics et au niveau des coûts relativement conséquents.

Mme Raymonde Selz remercie le CG pour la confiance accordée.

6. Laiterie de Champsec – acquisition et travaux de rénovation – décision

Ce point portant sur l'acquisition et les travaux de rénovation du bâtiment de la laiterie de Champsec a été retiré de la liste des crédits complémentaires afin d'être traité séparément.

Le CC estime que la production du fromage de Bagnes est d'intérêt public. Le rôle de la Commune, en intervenant dans ce dossier, est de maintenir la production laitière permettant de fabriquer à Bagnes du fromage de Bagnes.

Le conseiller Eric Fumeaux apporte quelques explications. Des investissements conséquents devront être faits dans les laiteries de Bruson et Champsec à court terme. Le Canton pose des conditions pour l'octroi des subventions lors de transformation : regroupements de laiterie et quantité de lait minimale.

Partant de là, la Commune a élaboré un projet consistant en la reprise d'un bien immobilier afin de fournir un outil de production et des conditions nécessaires pour l'exploitation de la laiterie sans s'immiscer dans l'exploitation proprement dite. A ce jour, l'offre de la Commune porte sur la reprise de la dette hypothécaire et sur des travaux de transformations liée à certaines conditions. La commune n'entre pas en matière concernant la dette due au groupe de soutien

Pour débloquer ce crédit, trois conditions doivent absolument être réunies: la réunion des laiteries de Bruson et Champsec, l'accord des consorts de Champsec et l'engagement ferme des producteurs de lait de livrer une quantité minimum de 600'000 litres par année.

La commission a rencontré en premier lieu les consorts de la laiterie de Champsec pour leur proposer un soutien. Elle a rencontré également les producteurs de lait de Bruson et de Champsec pour s'assurer une production de lait suffisante soit un minimum de 600'000 litres de lait, quantité qui a été effectivement promise par les producteurs. La commission a également obtenu l'accord de principe de M. Eddy Baillifard, fromager.

Le conseiller général Willy Fellay trace un historique de la laiterie de Champsec et donne quelques explications sur le groupe de soutien de la laiterie dont il fait partie. Ce groupe de soutien reste mobilisé et intéressé à la recherche d'une solution avec d'autres partenaires publics ou privés. En effectuant de son côté des recherches de partenaires, il a trouvé un groupe très intéressé qui a été entendu par la Commune. Selon M. Willy Fellay, le problème majeur de la proposition communale pour le consortage reste le montant proposé. M. Fellay insiste sur le fait que le groupe de soutien est là et peut apporter quelque chose.

Le président M. Christophe Dumoulin précise que ce qui est demandé au CG est une sorte d'appui pour mener à bien une négociation liée à beaucoup de conditions.

6.1 Rapport de la commission "agriculture"

Le président de la commission, M. Dominique Zuchuat, présente le rapport de la commission. Cette dernière demande de scinder la demande de crédit complémentaire en 2 : un crédit complémentaire pour la reprise de la dette permettant l'acquisition de la laiterie et un crédit d'engagement pour les travaux de rénovation de Fr. 200'000.—, crédit d'engagement lié à la garantie d'une production annuelle de 640'000 litres de lait et impliquant d'autres conditions qui doivent être étudiées par le CC.

M. François Corthay insiste sur le regroupement des laiteries qui est un élément indispensable pour l'obtention de subventions mais également pour leur viabilité.

A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 350'000.— pour le rachat du bâtiment de la laiterie de Champsec ?**

Le CG accepte cette demande de crédit complémentaire par 32 voix pour et 4 abstentions.

A la question : **Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 200'000.— pour le financement des travaux de rénovation de la laiterie de Champsec sous conditions ?**

Le CG accepte par 27 voix pour et 9 abstentions ce crédit d'engagement.

Le président du Conseil général souhaite que si l'offre de la Commune est acceptée par les producteurs, tous les moyens soient donnés à l'Administration communale pour aller de l'avant et trouver des solutions pour régler les problèmes qui surgiraient encore. Il espère vivement que cette laiterie soit fonctionnelle dès l'automne. Il en va du maintien d'une production laitière importante.

7. Modification du règlement des abattoirs : nouvelle grille tarifaire – décision

Mme la conseillère Elisabeth Delamorclaz présente au CG une proposition afin d'équilibrer les comptes des abattoirs. Le déficit des abattoirs pour 2010 se monte à Fr. 102'473.— et le déficit cumulé pour les années 2003 à 2010 à 1,2 millions.

Le 57% des utilisateurs des abattoirs viennent de l'extérieur de la Commune. Ils ne paient pas d'impôt à Bagnes et de ce fait ne participent pas à la couverture du déficit.

En 2010, afin de combler une partie du déficit, la proposition d'augmentation des taxes aux utilisateurs des abattoirs sauf aux privés-domiciliés avait été acceptée et le déficit a baissé de 37%.

Aujourd'hui, une nouvelle proposition est soumise au CG. Il s'agit d'augmenter la taxe uniquement aux non-bagnards de Fr. 0.85/kg à Fr. 1.20/kg.

La commission "Agriculture" est défavorable à cette proposition. Par contre, la commission propose de répercuter la taxe vétérinaire de Fr. 12.— par tête de bétail pour tous les utilisateurs.

Mme Delamorclaz souligne qu'avec cette proposition, la facture des bagnards va augmenter de 10% et seulement de 3.2% pour les non-domiciliés.

Mme Delamorclaz précise aussi que les abattoirs sont "en voie de disparition". Ceux de Bagnes, avec les projets de l'aménagement du territoire sont destinés à être démontés.

Si la proposition du CC de tenter d'équilibrer les comptes des abattoirs devait être repoussée par le CG, Mme Delamorclaz demande d'inscrire au pv que les membres du CG trouvent normal que seuls les citoyens bagnards supportent par leurs impôts le déficit constant des abattoirs.

7.1 Rapport de la commission "agriculture"

Dans son rapport, la commission précise qu'en augmentant la taxe aux non-domiciliés, ceux-ci ne viendront plus. Elle pense qu'il est nécessaire de garder un certain volume et un certain roulement et

donc garder les utilisateurs non-bagnards qui permettent de maintenir un service de qualité. C'est pour cette raison que la commission refuse l'augmentation proposée. D'autre part, la commission pense que les charges, malgré un volume de travail restreint, ne baisseront pas. De ce fait, la commission propose de répercuter la taxe vétérinaire de Fr.12.— par tête de bétail permettant de diminuer de Fr. 10'000.— le déficit.

La commission souhaite attendre 2011 et voir l'évolution du compte des abattoirs avec les mesures prises en 2010.

La commission est consciente qu'à moyen terme ces abattoirs vont fermer et elle attend une prise de conscience des présidents de Commune du District pour la création d'un abattoir intercommunal.

Le président Christophe Dumoulin informe le CG qu'il a eu des contacts avec les présidents des Communes voisines et ce point sera débattu lors de la prochaine conférence des présidents d'Entremont.

Mme Mélanie Mento pense que la participation financière des utilisateurs extérieurs devrait couvrir les frais qu'ils engendrent uniquement.

A la question : **Acceptez-vous la nouvelle grille tarifaire des abattoirs et l'augmentation de taxe pour les non-domiciliés ?**

Le CG refuse cette nouvelle grille tarifaire par 26 voix contre. 5 voix pour et 5 abstentions et accepte par là-même que le déficit des abattoirs soit couvert par l'impôt.

8. Modification partielle du plan d'affectations des zones (PAZ) – demande de défrichement secteur Esserts/Savoleyres – domaine skiable de TVSA - décision

Le conseiller Eric Fumeaux présente ce dossier et remercie le CG d'avoir accepté de traiter en urgence ce point. La modification partielle du plan d'affectation de zone du secteur des Esserts avait été soumise au CG il y a une année. La procédure de mise à l'enquête de ce changement de zone a été faite. La modification du PAZ est en cours d'homologation, tous les préavis sont positifs.

Suite à la mise à l'enquête, une opposition et une réserve de droit ont été faites. Le CC doit statuer sur les oppositions et faire un rapport au CG. L'opposition faite par un propriétaire dans le secteur, porte sur l'accès à ski de ce dernier à son chalet et sur le fait de ne pas avoir été informé sur les nuisances sonores liées à l'exploitation de l'installation projetée. Le CC a levé cette opposition, puisqu'en réalité, l'accès de ce propriétaire sera amélioré. Concernant les nuisances sonores, des démarches ont été faites auprès du canton et un préavis positif a été obtenu. Pour la réserve de droit, l'opposant demande que le droit de passage de son véhicule soit effectif et qu'une signalisation soit mise en place.

Aujourd'hui, il est demandé une validation formelle de la modification du plan d'affectation de cette zone par le CG afin qu'un extrait du pv puisse être transmis pour publication. Cette décision est soumise à référendum durant trente jours. Une fois ce délai passé, la Commune pourra transmettre le dossier à Sion pour approbation de changement de zone. Il est donc question de valider le concept transport et le défrichement liés aux Esserts, Carrefour et Mayentset.

A la question : **Acceptez-vous la modification partielle du plan d'affectations des zones (PAZ) – demande de défrichement secteur Esserts/Savoleyres sur le domaine skiable de TVSA ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

9. Dossier de Curala – aménagement de la zone de St-Marc – présentation

Le conseiller Eric Fumeaux enchaîne avec ce dossier de présentation du développement du secteur Curala et deux aspects importants : la situation des parkings de Verbier durant l'hiver avec le report constaté sur Curala et le développement du secteur avec le démarrage de la salle des manifestations et les développements futurs.

La halle TMR se fera en aval, sur la place au bord de la route cantonale à l'entrée de Villette et ce d'entente entre la Commune et TMR. Le subventionnement des voies TMR sera conditionné par rapport à la décision communale de favoriser le transport par rail. Les places de parc qui seront créées sur Curala devront être en phase avec ce qui va être utilisé.

Mme Mélanie Mento précise que la volonté de TMR est surtout de connaître le concept global de circulation sur Bagnes, sur l'Entremont et sur Martigny et se demande pourquoi ne pas améliorer le concept de circulation et le concept du transport public en général de sorte à limiter l'impact des voitures au Châble.

Il a été constaté un engorgement important sur le parking de Curala durant l'hiver dernier, d'où l'idée de demander une extension de mandat et une étude de ce secteur pour la création de places de parc.

Eric Fumeaux informe que deux solutions de parkings ont été étudiées. La première consiste en places de parc provisoires en kit (piliers métalliques avec dalles en béton préfabriquées). Le coût, environ 3,3 millions, est relativement conséquent et ce système n'est pas démontable. La deuxième solution est l'utilisation du terrain des abattoirs en parkings. Une compensation devra être donnée sur la partie haute du projet de Curala.

L'Administration a constaté une faible utilisation des parkings périphériques sur Verbier. Le parking enterré du Catogne pourrait être revu à la baisse et les places de parc reportées sur Curala (1000 places).

M. François Corthay souligne l'option d'améliorer les transports publics pour un meilleur développement de notre Commune.

M. Stéphane Luisier précise que tous les locaux de stockages des SIB seront transférés dans la zone de Profray. Des négociations seront également menées afin de sortir Téléverbier SA du bâtiment actuel pour que tous les locaux administratifs des SIB puissent s'y installer.

10. Réponse au postulat du 25 novembre 2010 concernant la police municipale

M. le conseiller Daniel Philippin présente la réponse de la police municipale.

Lors du plénum du 13 décembre 2010, le CG refusait d'imputer Fr. 300'000.— au budget 2011 pour l'engagement de trois policiers afin de compléter l'effectif bagnard. Celui-ci est en dessous de celui d'années antérieures et ne permet pas de couvrir correctement toutes les tâches dévolues à la police communale.

Aujourd'hui, le corps de police est constitué de 19 personnes dont une en formation. Une demande pour compléter l'effectif sera donc réitérée lors du budget 2012.

Lors de ce même plénum, un postulat a été déposé par la COGEST pour une réflexion de fonds sur le service de police notamment en spécifiant les attributions respectives des polices municipales et cantonales. En janvier 2011, le président de la Commune et M. Philippin ont rencontré le commandant de la police cantonale, M. Varone. Au cours de cet entretien, il a été demandé plus de soutien de la part de la police cantonale sur le territoire bagnard, surtout à Verbier et durant la nuit. M. Varone a alors promis que certaines opérations spécifiques, notamment les week-ends pourraient être appuyées par la police cantonale mais il a aussi été très clair : la police cantonale ne peut pas compenser les trois agents manquants à Bagnes.

Afin de permettre au CG de mieux connaître les rôles et activités de chacun, M. Philippin a invité le commandant de la police cantonale, M. Varone, son adjoint ainsi que le chef de la police judiciaire et le chef de la gendarmerie du bas-valais à venir faire une présentation lors de la séance plénière du 18 avril dernier.

A l'interne, le service de police a travaillé pour optimiser au mieux le corps de police. Après réflexions, une nouvelle organisation du travail a été proposée et un nouvel organigramme établi et approuvé par le CC. Le territoire est divisé en trois zones : la vallée, Verbier et Vollèges-Sembrancher. Une nouvelle

répartition des tâches spécifiques va être entreprise au sein de la police et devra permettre aux groupes opérationnels d'optimiser leurs connaissances de leur zone respective et ainsi offrir un meilleur service à la population. Cela ne résout toutefois pas tous les soucis et il est indéniable qu'un renfort de policiers soit nécessaire afin d'assumer un service 24h/24h et 7j./7j. durant les 7 mois de haute saison et les week-end de l'année.

11. Divers

11.1 Présentation de la zone industrielle et artisanale au Châble

M. François Besson donne des informations sur l'évolution du dossier de la zone industrielle et artisanale du Châble. La décision a été prise de regrouper les zones proche des zones d'activité et de déplacer les zones situées à proximité des villages et posant des problèmes de voisinage.

Le projet de zone artisanale a été présenté aux propriétaires de terrains. Cette zone se situe actuellement en zone agricole ou en zone récréative et sportive (gouille à Vaudan). L'idée est d'augmenter la zone à Profray. Des aménagements, soit au niveau de la Dranse, soit au niveau du torrent de Bruson, sont prévus pour améliorer la situation de la carte des dangers. Les préavis des services cantonaux sont favorables. Des mesures seront également proposées pour diminuer l'impact de cette zone artisanale.

Avant d'ouvrir cette nouvelle zone, une présentation a été faite à tous les propriétaires fonciers touchés et des propositions ont été faites par le CC. Des négociations devront être menées. La modification du plan de zone, le rapport d'impact sur l'environnement, la demande de défrichement et la carte des dangers sont en cours de finalisation et les procédures en cours.

La piste de motocross n'est pas homologuée actuellement. Il sera peut-être possible d'occuper la zone de dépôt pour la piste de motocross. C'est à voir. La piste de motocross ne peut en aucun cas figurer sur les plans.

La volonté du CC est d'acheter les terrains nécessaires à cette zone artisanale afin de constituer des DDP.

11.2 Postulat sur les énergies renouvelables

Ce postulat a été déposé par les conseillers Rodolphe Perretten, Willy Fellay, Bertrand Perraudin, Jacques Bertuchoz, Vincent Michellod et Christian Maret.

Ce postulat demande au CC d'entreprendre des démarches concrètes pour favoriser les énergies renouvelables, solaire électrique ou thermique, lors de la construction ou transformation de tout nouveau projet communal et d'encourager par un subventionnement ou autre la production d'énergie renouvelable dans le domaine privé. Pour cela, ce postulat demande la création d'une commission "énergies renouvelables" ainsi que d'un nouveau poste au budget "investissements pour nouvelles énergies renouvelables".

M. Christophe Dumoulin soutient cette démarche et précise que des décisions ont déjà été prises au sein de la commission des SIB pour avoir un maximum d'énergie renouvelable. Il encourage le CG de soutenir ce postulat.

A la question : **Acceptez-vous le postulat sur les énergies renouvelables ?**

Le CG l'accepte à l'unanimité.

11.3 Climat malsain

Le bureau du CG déplore un climat malsain envers les élus et dénonce ce fait tout à fait inacceptable. Le président du CG revient sur les faits les plus graves.

Le blog "1936 Verbier-Val de Bagnes" a défrayé le paysage politique bagnard au début de cette

législature. Des calomnies ont été proférées contre des membres du CG. Pour ceux qui ne le savent pas encore, grâce au dépôt de deux plaintes pénales, l'instigateur a été démasqué en la personne de M. Gabriel Luisier qui était encore Député au Grand Conseil à l'époque des faits. Si M. Luisier était le cerveau de cette affaire, des élus qui sont dans cette salle alimentaient régulièrement ses informations. Le bureau déplore ces atteintes à la personnalité envers des collègues, qui plus est sous le couvert de l'anonymat.

Un autre exemple : Le président du CG a été pris à parti par un ancien CC. Il l'a insulté avec des paroles odieuses. Il l'a menacé à plusieurs reprises de le tuer et l'a même accusé de la mort de son meilleur ami, Walter, ancien président de la Commission de gestion. A ce jour, il n'a reçu aucune excuse de cet ancien CC. Il en est profondément choqué.

Si cette affaire est bien sûr privée, elle a trait à l'engagement politique et se doit d'être dénoncée. De tels agissements (blog calomnieux, insultes et menaces) n'ont pas place dans notre démocratie et notre vie sociale.

Les élus s'engagent pour le bien public. Le job n'est pas facile. Il vaudrait mieux leur apporter soutien et conseils que de les calomnier sur la place publique

11.3 Halle de Saint-Marc

Les travaux de gros œuvre 1 de la halle ont débutés. Le budget définitif sera soumis à approbation cet automne.

11.4 Abri de Charançon

Un nouveau site a été trouvé. Il se situe à une centaine de mètres de l'abri actuel sur un promontoire servant actuellement de places de parc. Cet emplacement est accepté par les opposants. Dès l'accord du service des forêts et paysage obtenues, la mise à l'enquête sera déposée.

11.5 Parc des sculptures à Verbier

Les artistes sont présents du 18 mai au 25 juin à Verbier, sur la place de l'Ermitage. Les sculptures seront déposées dès le lundi 20 juin entre les Ruinettes et La Chaux.

Le président de la commune, Christophe Dumoulin, remercie le CG pour le bon état d'esprit qui a régné lors de la préparation de ce plénum.

M. François Corthay informe qu'un plénum sera agendé en septembre pour quelques dossiers, dont le Centre sportif de Verbier. La séance sur le tourisme aura lieu également en septembre, dès que le CC aura transmis ses prises de position.

Clôture de la séance à 23 h 30.

La secrétaire

Catherine Dumoulin



Pour le Conseil Général

François Corthay
Président du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

